

RETRAITES : le jeu de massacre

Après les réformes de 1993 et 2003 le gouvernement avait prévu d'adapter leur évolution à la conjoncture en 2008 puis 2012 après consultation du Conseil d'Orientation des retraites (COR). En 2008, malgré la remise en cause de prévisions exagérément alarmistes (taux de naissances nettement supérieur aux prévisions) et le constat d'un sous emploi flagrant des seniors (37,8% des 55-64 ans en France) nos dirigeants persistent et signent dans la volonté de retarder les départs en retraite (augmentation des durées de cotisation d'un trimestre par an pour passer de 40 ans en 2008 à 41 ans en 2012).

Non contents de sanctionner triplement l'ensemble de nos retraites (allongement de durée, décote, revalorisation ridicule)nos décideurs s'attaquent sans relâche à telle ou telle catégorie de retraités dans une frénésie d'agressions ciblées.

Les retraites anticipées pour longue carrière : Après les avoir créées à retardement pour les fonctionnaires (59 ans en 2005,58 ans en juillet 2006, 56 ans en 2008), on les ampute en catimini. L'hypocrisie consiste à affirmer que cet abaissement de l'âge de la retraite est maintenu, qu'on lui applique la même augmentation que les autres (1 trimestre par an). Mais on triche en appliquant les conditions de la génération, ce qui revient pour un natif de 1952 par exemple à augmenter la durée de 4 trimestres (42 ans en 2008, 43 ans en 2009) afin d'empêcher tout départ à 57 ans en 2009

L'indemnité temporaire de retraite (ITR) : Elle était attribuée aux retraités fonctionnaires vivant sur certains territoires d'outre mer où la vie est beaucoup plus chère. L'objectif de sa suppression progressive vient d'être décidé sauf conditions particulières. Le coût de la vie serait-il moins élevé pour un retraité ?

Fonctionnaires retraités faiblement dépendants : L'aide ménagère à domicile (AMD) est supprimée à partir du 1er janvier 2009 . Elle était accordée aux retraités fonctionnaires (qui n'ont pas droit aux autres aides du privé) d'au moins 65 ans ayant besoin d'une aide pour certains actes de la vie courante. Sa suppression est indigne et de surcroît imbécile, car elle coûtera beaucoup plus cher en hospitalisation ou hébergement en établissement spécialisé .*Avec la FGRFP, EIL demande à chaque adhérent concerné d'écrire à ses élus locaux pour qu'ils dénoncent dans les Assemblées cette infamie. (un modèle de lettre est disponible).*

MERES ... et PERES de FAMILLE

Le COR, dans son rapport du 17 décembre 2008, passe au crible les avantages familiaux et conjugaux :

- La MDA (majoration de durée d'assurance) de 2 ans par enfant dans le privé pourrait être ramenée à un an et remplacée par un bonus financier (ce qui obligerait la plupart des femmes à travailler plus longtemps).
- Une révision de l'AVPF (Assurance vieillesse des parents au foyer qui permettait d'élever un enfant sans amputer sa retraite) pourrait intégrer cette prime forfaitaire.
- la majoration de pension pour avoir élevé trois enfants ou plus pourrait aussi être forfaitisée et (ou) fiscalisée, ce qui pénaliserait les classes moyennes et cadres soumis à des études plus longues et donc contraints de travailler plus tard.

-« L'âge de la génération » pourrait être étendu à tout abaissement de l'âge de la retraite (mères de 3 enfants et plus) C'est irréalisable (prévoir les conditions 25 ans plus tard). Et c'est une escroquerie contraire aux articles L24 et L25 du code des pensions. L'âge de réalisation des conditions est et doit rester la règle.

VEUFS ET VEUVES : Possible mise sous conditions d'âge et de ressources des pensions de reversion des fonctionnaires

Il est clair que toute justification morale, humaine, équitable, d'un avantage présentée par le COR ne pèsera pas lourd devant la volonté du gouvernement de « se faire de l'argent sur le dos des retraités »

Cette avalanche sans fin de menaces crée une panique chez les futurs retraités et détruit l'effet escompté. Ils

n'ont qu'une idée : partir vite avant qu'on les rackette davantage.. Ainsi l'allongement de la durée de travail est annihilé par cette politique insensée..

Mensonges, mépris, incohérence ,reniement de la parole de l'état, sont les pièces maîtresses de cette politique qu'EIL est décidée à combattre avec vous.

« Jusqu'où s'arrêteront-ils ? » Coluche

...et bien voici une réponse claire par une lettre d'un proviseur d'un grand lycée marseillais adressée aux collègues faisant valoir leurs droits à la retraite !

Ministère
supérieur
recherche

Marseille, le 8 juillet 2008

Réf : 098MC2008

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

Vous avez choisi (ou le système a choisi pour vous...) de faire valoir vos droits à une pension de retraite.

En vous enviant tout de même un peu, nous ne vous oublions pas et je me suis interrogé pour savoir si vous ne ressentiez pas un brin de frustration, la fibre pédagogique qui vit toujours en vous n'arrivant plus à s'exprimer.

C'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui.

En un mot : seriez-vous prêt à nous aider – nous, c'est vos collègues en activité, l'administration du lycée, mais surtout les élèves et leurs parents - dans un projet de soutien scolaire en classe de première, projet débattu en Conseil d'Administration, inscrit au projet d'établissement et fortement soutenu par les associations de parents d'élèves ? Nous aider bénévolement, cela va sans dire...

Si la réponse est oui, je vous contacterai peu après la rentrée pour que nous puissions ensemble en étudier les modalités.

Dans le cas contraire, ne développez surtout pas de sentiment de culpabilité : vous avez déjà bien mérité notre reconnaissance.

Je suis bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Petit rappel de nos mandats sur les retraites...

E.i.L revendique :

- 37,5 années de cotisation pour une retraite à taux plein à 60 ans, avec 2 % par année de cotisation, calculée sur la valeur du point d'indice du traitement des six derniers mois d'activité
- l'intégration des traitements et indemnités dans le salaire.
- la prise en compte de la protection sociale complémentaire par l'employeur
- une véritable action sociale dans tous les ministères